

93 LEPIC

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €

Siège social : 93, rue Lepic – 75018 PARIS

842 987 620 R.C.S. PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 DÉCEMBRE 2025

Constatation de la démission du Gérant Nomination d'un nouveau Gérant

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 décembre,
à 12 heures.

Les associés de la société **93 LEPIC**, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 € divisé en 5.000 parts sociales d'un euro (1 €) chacune, se sont réunis au siège social de la société LEOPARDI GROUPE, sis 86 bis, rue Lepic – 75018 PARIS en assemblée générale ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Gérant.

.../...

Monsieur Francesco LEOPARDI préside la séance en sa qualité de Gérant de la société.

Le Président de séance constate que les associés présents ou représentés réunissent la totalité des parts sociales composant le capital social et déclare, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer.

.../...

Le Président de séance rappelle à l'assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur le suivant ordre du jour :

- ♦ .../...
- ♦ constatation de la démission du Gérant,
- ♦ nomination d'un nouveau Gérant,
- ♦ fixation de la rémunération du nouveau Gérant,
- ♦ pouvoirs pour accomplir les formalités légales,
- ♦ .../...

.../...

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Constatation de la démission du Gérant

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et de la lettre de démission de Monsieur Francesco LEOPARDI, prend acte de la démission de ce dernier de son mandat de Gérant, à compter du 31 décembre 2025 à minuit.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouveau Gérant

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et en conséquence de la résolution précédente, décide de nommer en qualité de Gérant de la société à compter du 1^{er} janvier 2026 à 0 heure et pour une durée non limitée :

Monsieur Daniele LEOPARDI

né le 16 septembre 1992 à Palerme (Italie), de nationalité italienne,

.../...

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

QUATRIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au Gérant et au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

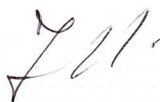
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par le Président de séance et Monsieur Daniele LEOPARDI.

Monsieur Francesco LEOPARDI

Président de séance



Bon pour acceptation
des fonctions de gérant



Monsieur Daniele LEOPARDI

Associé¹

¹ Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour acceptation des fonctions de
Gérant »